

Conditions Définitives



VILLE DE PARIS

Programme d'émission de titres
(*Euro Medium Term Note Programme*)
de 4.000.000.000 d'euros

A échéance minimum d'un mois à compter de la date d'émission

SOUCHE No : 18
TRANCHE No : 1

Emprunt obligataire de 21.000.000 d'euros
portant intérêt au taux de 4,000 % l'an
et venant à échéance le 29 décembre 2026

Prix d'émission : 100% du Montant Nominal Total de la Tranche

HSBC Bank plc

En date du 23 décembre 2011

PARTIE A - CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les « Titres ») et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 15 novembre 2011 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sous le n°11-526 en date du 15 novembre 2011) relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 4.000.000.000 d'euros, qui constitue un prospectus de base (le « Prospectus de Base ») pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la « Directive Prospectus ») telle que modifiée (notamment par la directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010 (la « Directive Prospectus Modificative ») dans la mesure où cette directive a été transposée dans un Etat membre de l'Espace Economique Européen. Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base constituent ensemble un prospectus (le « Prospectus ») pour les besoins de l'article 5.1 de la Directive Prospectus, et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites internet (a) de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (www.paris.fr), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

- | | | |
|-----|---|---|
| 1. | Emetteur : | Ville de Paris |
| 2. | (i) Souche N°: | 18 |
| | (ii) Tranche N°: | 1 |
| 3. | Devise Prévue : | Euros ("€") |
| 4. | Montant Nominal Total : | |
| | (i) Souche : | 21.000.000 € |
| | (ii) Tranche : | 21.000.000 € |
| 5. | Prix d'émission : | 100 % du Montant Nominal Total |
| 6. | Valeur Nominale Indiquée : | 100.000 € |
| 7. | (i) Date d'émission : | 29 décembre 2011 |
| | (ii) Date de Début de Période d'Intérêts : | Date d'émission |
| 8. | Date d'Echéance : | 29 décembre 2026 |
| 9. | Base d'Intérêt : | Taux Fixe de 4,000 % par an |
| 10. | Base de Remboursement/Paiement : | Remboursement au pair |
| 11. | Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement : | Non applicable |
| 12. | Options : | Non applicable |
| 13. | (i) Rang : | Senior |
| | (ii) Date d'autorisation de l'émission : | Délibérations 2008 SGCP 3 en date du 21 mars 2008, 2010 DF 85-1 en date des 13, 14 et 15 décembre 2010, DF 35-1 des 11 et 12 juillet 2011 et DF 56-1 des 17 et 18 octobre 2011 du Conseil Municipal de l'Emetteur |
| 14. | Méthode de distribution : | Non syndiquée |

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

- | | | |
|-----|---|--|
| 15. | Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe : | Applicable |
| | (i) Taux d'Intérêt : | 4,000 % par an payable annuellement |
| | (ii) Dates de Paiement du Coupon : | 29 décembre de chaque année et pour la première fois le 29 décembre 2012 pour la période allant du 29 décembre 2011 (inclus) jusqu'au 29 décembre 2012 (exclu) |
| | (iii) Montant de Coupon Fixe : | 4.000 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée |

- (iv) Montant de Coupon Brisé : Non Applicable
- (v) Méthode de Décompte des Jours (Article 4(a)) : Base Exact/Exact (ICMA)
- (vi) Dates de Détermination (Article 4(a)) : 29 décembre de chaque année à compter du 29 décembre 2012
- (vii) Autres stipulations relatives à la méthode de calcul des intérêts pour les Titres à Taux Fixe : Non applicable
- 16. Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable : Non applicable
- 17. Stipulations relatives aux Titres à Indexation Spécifique : Non applicable
- 18. Stipulations relatives aux Titres Libellés en Deux Devises : Non applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

- 19. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur Non applicable
- 20. Autre Option : Non applicable
- 21. Montant de Remboursement Final pour chaque Titre : Valeur Nominale Indiquée
- 22. Montant de Remboursement Anticipé
 - (i) Montant de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 5(d)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 8) et/ou leur méthode de calcul (si elle est demandée ou si elle diffère de celle établie par les Modalités) : Articles 5(d) et 8 applicables
 - (ii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 5(d)) : Non applicable
 - (iii) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 6(b)(ii)) : Non applicable

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

- 23. Forme des Titres : Titres Dématérialisés
 - (i) Forme des Titres Dématérialisés : Au porteur

- | | |
|---|--|
| (ii) Etablissement Mandataire : | Non applicable |
| (iii) Certificat Global Temporaire : | Non applicable |
| 24. Place Financière (Article 6(g)) ou autres stipulations particulières relatives aux dates de paiement : | L'article 6(g) s'applique |
| 25. Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) : | Non applicable |
| 26. Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention : | Non applicable |
| 27. Stipulations relatives à la consolidation : | Non applicable |
| 28. Masse (Article 10) : | Applicable |
| | Le nom et les coordonnées du Représentant de la Masse sont : |
| | Sandrine D'HAUSSY
69 avenue Gambetta
94100 Saint Maur des Fossés
France |
| | Le nom et les coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont : |
| | Sylvain THOMAZO
20, rue Victor Bart
78000 Versailles
France |
| 29. Autres conditions définitives : | Non applicable |
- DISTRIBUTION**
- | | |
|--|--|
| 30. (i) Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : | Non applicable |
| (ii) Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : | Non applicable |
| 31. Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : | HSBC Bank plc
8 Canada Square
London, E14 5HQ
United Kingdom |
| 32. Restrictions de vente supplémentaires : | Non applicable |
| 33. Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique : | Réglementation S <i>Compliance Category 1</i> / Règles TEFRA non applicables |

GENERALITES

34. Le montant nominal total des Titres émis a été converti en euros au taux de [●], soit une somme de : Non applicable
35. Notation : Applicable
- Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de détention de titres et peut, à tout moment, être suspendue, être abaissée ou faire l'objet d'un retrait par l'agence de notation concernée.

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 4.000.000.000 d'euros de la Ville de Paris.

RESPONSABILITÉ

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Vincent Berjot
Directeur des Finances
Pour le Maire de Paris et par délégation

PARTIE B - AUTRE INFORMATION**1. FACTEURS DE RISQUE SPECIFIQUES AUX TITRES**

Non Applicable

2. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

(i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 29 décembre 2011 sera faite par l'Emetteur (ou pour son compte).

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 7.600 €

3. NOTATIONS

Notations : Les Titres à émettre ont fait l'objet d'une notation AAA par Standard & Poor's Rating Services et AAA par Fitch Ratings.

Chacune de ces agences de notation est établie dans l'Union Européenne et enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 tel que modifié.

4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour ce qui est indiqué au chapitre "Souscription et Vente", à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'Offre n'y a d'intérêt significatif.

5. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Voir section "Utilisation des Fonds" du Prospectus de Base.

6. RENDEMENT

Rendement : 4 % l'an

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

7. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(i) Code ISIN: FR0011175587

(ii) Code commun: 072585186

(iii) Dépositaires : Applicable

(a) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : Non

(iv) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le numéro d'identification correspondant : Non applicable

(v) Livraison : Livraison contre paiement

(vi) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :

BNP Paribas Securities Services
(Numéro Affilié Euroclear France : 29106)
Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93500 Pantin
France
Attention : Coporate Trust Services

Pour toute notification opérationnelle :

BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch
Corporate Trust Services
33 rue de Gasperich, Howald - Hesperange
L - 2085 Luxembourg

Tel : +352 26 96 20 00

Fax : +352 26 96 97 57

Attention : Lux Emetteurs / Lux GCT

(vi) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres :

Non applicable